

No. de résolution
ou annotation



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 25 mars 2009

À une séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce **vingt-cinquième jour de mars deux mille neuf**, à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Poirier, sont présents :

LES COMMISSAIRES

Georgette Bazinet
Jean-Guy Paillé

Yvon Lemire
Thérèse Pruneau

ABSENCES MOTIVÉES

Marie-Josée Tardif
Pierre Tremblay
Guylaine Paillé

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Julie Morneault

SONT AUSSI PRÉSENTS

Michel Morin
Hélène Corneau
Alain Bastien

Directeur général
Directrice générale adjointe
Directeur du service des ressources financières et matérielles

Claudine Thivierge
Serge Hamel
Jean Huard
Bernard Dufourd

Secrétaire générale
Directeur des services éducatifs au secteur jeunes
Directeur général adjoint
Directeur des services éducatifs au secteur adultes, formation professionnelle et centre de formation aux entreprises
Attachée à la direction générale

Manon Beaudry

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Claudine Thivierge, secrétaire générale, constate le quorum.
Madame Suzanne Poirier, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et aux cadres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

100-CE/09-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2009

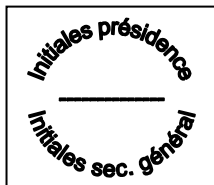
101-CE/09-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE, que le procès-verbal de la séance ordinaire du soit adopté compte tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

La présidente salue l'assistance et présente les membres de la direction générale et les cadres.



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 25 mars 2009

ÉCOLE SECONDAIRE DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT le tournoi de golf organisé par l'école secondaire des Pionniers en collaboration avec la Fondation De la Salle, le 29 juin 2009 qui aura lieu au club de golf Métabéroutin;

CONSIDÉRANT les retombées positives pour des élèves de notre Commission scolaire offertes par la Fondation De-La-Salle;

CONSIDÉRANT le cadre de référence pour les contributions financières liées à de la représentation de commissaires à des événements;

102-CE/09-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, de faire l'acquisition de deux billets au coût de 90\$ chacun, pour participer à cet événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES

CONSIDÉRANT la semaine québécoise des familles qui aura lieu du 10 au 17 mai 2009;

CONSIDÉRANT le plan stratégique 2006-2011 de la Commission scolaire qui a pour objectif le développement durable de la région;

CONSIDÉRANT le partenariat existant entre la Commission scolaire du Chemin-du-Roy et la Ville de Trois-Rivières, organisateur de l'événement;

CONSIDÉRANT la volonté d'avoir une visibilité lors de cet événement qui accueillera des centaines de parents d'élèves de notre organisation;

CONSIDÉRANT le cadre de référence pour les contributions financières à des organismes;

103-CE/09-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, de contribuer financière à cet événement pour un montant de 500 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CONGRÈS PROVINCIAL DES ANIMATEURS DE VIE SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le congrès provincial des animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire du Québec qui se tiendra du 10 au 12 juin 2009 à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que cet événement d'envergure provincial se déroule sur le territoire de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le cadre de référence pour les contributions financières à des organismes;

104-CE/09-03-25

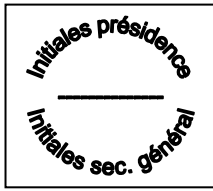
IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, de contribuer financière à cet événement pour un montant de 200 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LES PETITS CHANTEURS DE LA MAÎTRISE DU CAP

CONSIDÉRANT le concert-bénéfice qui aura lieu le 29 mars 2009 à la salle J.-Antonio-Thompson par les petits chanteurs de la Maîtrise du Cap;

CONSIDÉRANT le cadre de référence pour les contributions financières à des organismes;



105-CE/09-03-25

CONSIDÉRANT la volonté d'avoir une visibilité dans le programme de l'événement;

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, de faire l'achat d'un espace publicitaire pour un montant de 100\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

FONDATION DE L'ÉCOLE JACQUES-BUTEUX

CONSIDÉRANT le souper-bénéfice organisé par la Fondation de l'école Jacques-Buteux qui aura lieu le 2 avril 2009;

CONSIDÉRANT les retombées positives offertes aux élèves de la Commission scolaire par la Fondation de l'école Jacques-Buteux;

CONSIDÉRANT le cadre de référence pour les contributions financières liées à de la représentation de commissaires à des événements;

106-CE/09-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, de faire l'achat de quatre billets au coût de 35\$ chacun pour participer à l'événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – MONDIAL DES AMUSEURS PUBLICS

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Mondial des Amuseurs publics pour la 18^e édition du Mondial des amuseurs publics Desjardins de Trois-Rivières qui aura lieu du 23 au 26 juillet 2009;

CONSIDÉRANT la visibilité qu'offre ce genre d'événement pour notre organisation;

CONSIDÉRANT la participation de nos élèves à certaines activités d'animation;

CONSIDÉRANT le cadre de référence sur les critères applicables à l'utilisation de budget « contribution à divers organismes »;

107-CE/09-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE, de contribuer pour un montant de 500 \$ à la 18^e Édition du Mondial des Amuseurs publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT DE BASEBALL

CONSIDÉRANT le souper-bénéfice organisé par le Centre Régional d'entraînement de Baseball le 4 avril 2009;

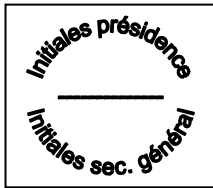
CONSIDÉRANT les retombées positives de cette organisation pour les élèves inscrits au programme Baseball-études de l'Académie les Estacades;

CONSIDÉRANT le cadre de référence pour les contributions financières liées à de la représentation de commissaires à des événements;

108-CE/09-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, de faire l'achat de quatre billets au coût de 25\$ chacun pour participer à l'événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE LES ESTACADES

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Société Saint-Jean-Baptiste les Estacades dans le but de réaliser un projet pilote avec l'Académie les Estacades;

109-CE/09-03-25

CONSIDÉRANT le cadre de référence sur les critères applicables à l'utilisation de budget « contribution à divers organismes »;
IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, de contribuer financièrement à l'organisation de cet événement pour un montant de 250 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

SOIRÉE DES SOMMETS – MRC DE MASKINONGÉ

CONSIDÉRANT l'organisation de la soirée des sommets par la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé qui aura lieu le 25 avril 2009;

110-CE/09-03-25

CONSIDÉRANT le cadre de référence pour les contributions financières liées à de la représentation de commissaires à des événements;

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, faire l'achat de deux billets au coût de 100\$ pour participer à l'événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

PERSONNEL DE SOUTIEN – ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT les besoins d'une technicienne ou d'un technicien en bâtiment au Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

111-CE/09-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE,

Que monsieur Luc Périgny soit engagé à titre de technicien en bâtiment, au Service des ressources matérielles, à temps complet (35 heures par semaine) à compter du 23 février 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

ÉCOLE DE L'ENVOLÉE – PAREMENT EXTÉRIEUR - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de parement extérieur à l'école de l'Envolée;

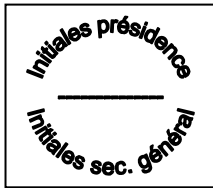
CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. Marc-André Maillé, de Bourassa Maillé architectes senc;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;



112-CE/09-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE,

Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction Jean-Guy Rheault inc., au montant de 215 900 \$, excluant les taxes, pour le projet de parement extérieur à l'école de l'Envolée, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CENTRE ADMINISTRATIF – PAREMENT EXTÉRIEUR - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

- CONSIDÉRANT le projet de parement extérieur au centre administratif;
- CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;
- CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;
- CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;
- CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. François R. Beaudesne, de Beaudesne Architecture Design;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

113-CE/09-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE,

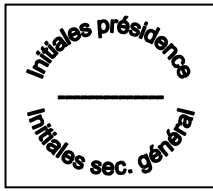
Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Maçonnerie L.N. Beaudoin inc., au montant de 175 000 \$, excluant les taxes, pour le projet de parement extérieur au centre administratif, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ÉCOLE SAINT-GABRIEL-ARCHANGE – PAREMENT EXTÉRIEUR - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

- CONSIDÉRANT le projet de parement extérieur à l'école Saint-Gabriel-Archange;
- CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;
- CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;
- CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;
- CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, Mme Renée Tremblay, de Régis Côté et associés, architectes;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 25 mars 2009

114-CE/09-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE,

Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction J.D. Morin (1979) inc., au montant de 114 400 \$, excluant les taxes, pour le projet de parement extérieur à l'école Saint-Gabriel-Archange, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ÉCOLE D'ALIMENTATION ET D'HÔTELLERIE – FENESTRATION - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de fenestration à l'École d'alimentation et d'hôtellerie;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. Daniel Bédard;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

115-CE/09-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR YVON LEMIRE, COMMISSAIRE,

Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Paul-A. Bisson inc., au montant de 204 000 \$, excluant les taxes, pour le projet de fenestration à l'École d'alimentation et d'hôtellerie, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ÉCOLE DE MUSIQUE JACQUES-HÉTU – RÉFECTION DE LA COUR - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la cour à l'école de musique Jacques-Héту;

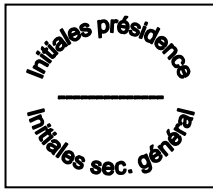
CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur, M. Pierre Martin-Bédard, de Pluritec;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 25 mars 2009

116-CE/09-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE,

Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Pagé Construction, div. de Sintra inc., au montant de 171 367,25 \$, excluant les taxes, pour le projet de réfection de la cour à l'école de musique Jacques-Héту, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PAVILLON SAINTE-MADELEINE – RÉFECTION DE LA COUR - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la cour au pavillon Sainte-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur, M. Pierre Martin-Bédard, de Pluritec;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

117-CE/09-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE,

Que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Pagé Construction, div. de Sintra inc., au montant de 139 491,00 \$, excluant les taxes, pour le projet de réfection de la cour au pavillon Sainte-Madeleine, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DES CONCESSIONNAIRES DE CAFETERIAS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009-2010

CONSIDERANT les contrats accordés aux concessionnaires de cafétérias en vertu de la résolution 237-CE/07-06-20;

CONSIDERANT l'implantation de la politique alimentaire depuis le début de l'année scolaire 2007-2008;

CONSIDERANT l'objectif poursuivi d'assurer une stabilité dans le service offert aux élèves et au personnel;

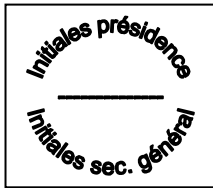
CONSIDERANT le suivi mensuel réalisé dans chaque établissement de niveau secondaire et en formation professionnelle;

CONSIDERANT la recommandation de la direction générale;




118-CE/09-03-25

IL EST PROPOSE PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE d'octroyer aux concessionnaires suivants, l'opération des cafétérias dans les établissements ci-après nommés et aux conditions monétaires fixées pour chacun au regard du prix du repas complet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



DÉPÔT DE DOCUMENTS

-  Liste des chèques émis – février 2009
-  Liste des frais de déplacement – février 2009
-  Rapport du comité de vérification des comptes – février 2009

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, MONSIEUR Jean-Guy Paillé, COMMISSAIRE, propose la levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La présidente

La secrétaire générale